

QU'EST-CE QUE LE MAZOUT?

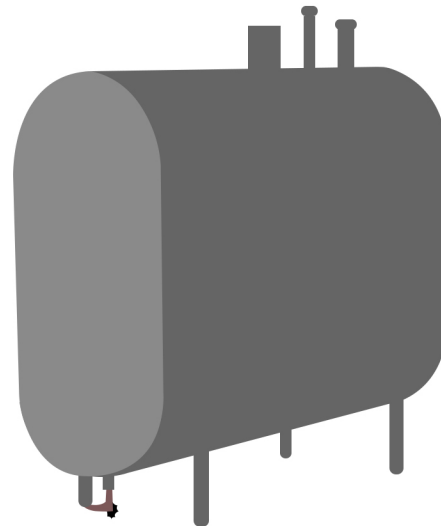
ATTENTES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAGUENAY

SYSTÈME DE CHAUFFAGE *fonctionnant* AU MAZOUT

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? CONTACTEZ-NOUS!

Division gestion et analyse des risques
Service de sécurité incendie
Ville de Saguenay

☎ 418 698-3380
🖨 418 698-4073
✉ incendie@ville.saguenay.qc.ca



- Liquide inflammable;
- Provoque une irritation au contact de la peau et des yeux;
- Ne pas utiliser d'eau comme agent extincteur;
- Ces produits de décomposition peuvent contenir du dioxyde de soufre.

QUI SONT LES PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE?

Les professionnels qualifiés sont des entrepreneurs détenant une licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec.

Ils doivent également posséder la sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé 15.3 Entrepreneur en systèmes de brûleurs à l'huile.

Utilisation du mazout usé

Selon la norme CAN/CSA-B139, il est interdit d'installer les appareils conçus pour la combustion de mazout usé dans des habitations.

Lorsque vous prenez la décision de faire l'installation d'un système de chauffage fonctionnant au mazout, vous devez :

- Contacter un professionnel répondant aux exigences énumérées précédemment;
- Vous assurer que le professionnel effectuera les travaux et certifiera l'installation selon la norme applicable et les directives du fabricant;
- Vous assurer que l'installation respecte les exigences municipales. Vous pouvez contacter le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay pour davantage d'information en composant le 418 698-3380.

Il ne nous est pas possible de vous orienter dans le choix d'une entreprise, et ce, par souci d'équité.

EXIGENCES ET CONSEILS GÉNÉRAUX

Lorsqu'un système de chauffage utilisant du mazout est installé dans une résidence....

Il est obligatoire de :

- Faire l'installation d'un avertisseur de fumée sur chaque étage de la résidence, à proximité des lieux de sommeil;
- Faire l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone à proximité de l'appareil;
- Faire entretenir l'appareil annuellement par un entrepreneur qualifié conformément à la section 14 de la norme CAN/CSA- B139;
- Protéger efficacement contre les intempéries et les risques de dommages tout réservoir hors sol installé à l'extérieur.

Il est recommandé de :

- Faire l'installation d'un extincteur portatif à poudre polyvalente ABC disposé dans un endroit facile d'accès;
- Maintenir un dégagement suffisant entre l'appareil de chauffage et le réservoir de mazout si celui-ci ne fait pas partie intégrante de l'appareil;
- Maintenir l'emplacement exempt de tout liquide inflammable ou matières dangereuses.

EXIGENCES CHEMINÉE

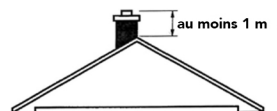
Tout d'abord, selon la norme CAN/CSA-B139, sauf s'il est certifié pour être desservi par un autre type de système d'évacuation, tout appareil à combustion au mazout doit être raccordé à une cheminée.

Lorsque l'appareil est raccordé à une **cheminée en maçonnerie**, cette dernière doit être chemisée d'un conduit possédant une base en T conforme à la norme CAN/ULC-S635.

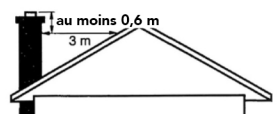
Lorsque l'appareil est raccordé à une **cheminée préfabriquée**, cette dernière doit être conforme à la norme CAN/ULC-S629, CAN/ULC-S604 ou CAN/ULC-S609.

Le conduit d'évacuation de la cheminée doit s'élever à au moins :

1) 1 m (3 pi) au-dessus du plus haut point de contact entre la cheminée et le toit;



2) à au moins 0,6 m (2 pi) au-dessus du plus haut point du toit ou de la structure se trouvant à 3 m (10 pi) de la cheminée, dans un plan horizontal perpendiculaire à la cheminée.



EN CAS DE FUITE

Quel est le principal risque de fuite?

La majorité des fuites surviennent peu après le remplissage du réservoir. C'est pourquoi il est recommandé d'être présent pendant le remplissage et au cours des heures suivant celui-ci.

Quoi faire en cas de fuite?

- Éteindre toute flamme nue ou source d'allumage à proximité;
- Si possible, fermer immédiatement l'appareil et sa valve d'alimentation en combustible;
- S'éloigner du lieu de la fuite et composez le 911;
- Si possible, utiliser un matériel absorbant compatible pour récupérer le liquide renversé;
- Si possible, contrôler la fuite de façon à éviter que le liquide renversé rejoigne un cours d'eau, une conduite d'eau publique ou un terrain voisin;
- Contacter le service d'urgence du fournisseur pour faire corriger la situation avant la remise en fonction.

NORME APPLICABLE

CAN/CSA-B139 - Code d'installation des appareils de combustion au mazout

Cette norme vise la pose des installations de mazout fixes et portatives, y compris les sources d'alimentation en combustible, la tuyauterie et les réservoirs non intégrés.

Cette norme détermine également les façons de faire concernant l'installation, la modification et l'**adjonction*** de composants aux appareils de combustion pour lesquels le mazout est utilisé comme carburant.

RACCORDEMENT ENTRE UN APPAREIL AU MAZOUT ET UN APPAREIL AU BOIS

Sauf si c'est un appareil certifié pour **adjonction***, il est interdit de raccorder un appareil à combustion au mazout à un système d'évacuation desservant un appareil qui brûle du combustible solide.

***Adjonction** : Lorsqu'il est question d'un appareil de chauffage au mazout, le terme adjonction signifie qu'il est certifié pour être raccordé sur le même conduit d'évacuation qu'un appareil de chauffage au bois.